

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021**

Date de convocation : 30/11/2021
Date d'affichage : 30/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-et-un, le sept décembre, à 18 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD (pouvoir de Sabine RENVOIZÉ), Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT (pouvoir de Martine CASSÉ), Olivier CHEVEE (pouvoir de Estelle PIAU), Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Michel GERVAIS, Fabrice LEVASSEUR, Julie COURTEMANCHE

Absents : néant

Excusés : Estelle PIAU (pouvoir à Olivier CHEVEE), Sabine RENVOIZÉ (pouvoir à Audrey CRUCHET-GIRARD), Martine CASSÉ (pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT),

Secrétaire : Olivier CHEVEE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2021-30 à 2021-39 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT RUE HENRI POUSSIN ET RUE ST SEGRE par le Cabinet INGERIF, Maître d'œuvre :

Monsieur HORPIN, cabinet INGERIF, présente les aménagements envisagés dans le cadre de la création de trottoirs aux normes PMR et de plateaux ralentisseurs entre le lotissement Le Clos des Rosiers et l'école Roger Mahuet. Des modifications seront à prendre en compte : traversée pour cheminement piétonnier à déplacer, mettre en option la rue des Eglantines et le plateau au croisement de la rue Henri Poussin avec la rue des Eglantines.

Monsieur HORPIN présente également l'aménagement prévu rue St Segré pour la mise en accessibilité de la voirie pour un futur commerce. Monsieur HORPIN précise qu'il s'occupe de la permission de voirie auprès du Département.

Délibération n°59 : AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI POUSSIN DU N°26 AU N°46

Monsieur le Maire :

rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 qui consiste à créer des trottoirs aux normes PMR du nouveau lotissement à l'école, un voire deux plateaux ralentisseurs, un parking et éventuellement d'aménager les trottoirs d'une partie de la rue des Eglantines.

propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2132-12 du Code de la Commande Publique,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2132-12 du Code de la Commande Publique

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°60 : ACCESSIBILITE AUX COMMERCES – RUE ST SEGRE – OUVERTURE D'UN COMMERCE

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022, le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *accessibilité aux commerces – rue St Segré – ouverture d'un commerce*

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	14 145.50 € HT
DETR et DSIL	15 965.50 € HT
Conseil Régional	0.00 €
Conseil Départemental	0.00 €
Communauté de Communes	12 500 €
TOTAL	42 611.00 € HT

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°61 : RECENSEMENT 2022 – MODALITE DE RECRUTEMENT ET REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°89 du 24 novembre 2020 concernant les modalités de recrutement et la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de 2021,

Considérant le rapport du recensement de la population 2021 à 2022 en raison de la pandémie de COVID-19,

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant le maintien des décisions prises dans la délibération précitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

MAINTIENT les décisions prises lors de la séance du 24 novembre 2020

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°62 : COMMISSION COMMUNALE « COMMUNICATION » (Monsieur Yves BLIN ne prend pas part au vote)

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, vice-président de la commission « communication » rappelle la délibération n°26 du 2 juin 2020 relative à la composition des différentes commissions communales dont la commission « communication ».

Monsieur BERRIGUIOT suggère d'intégrer Monsieur Yves BLIN à cette commission considérant son implication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

PREND ACTE de l'intégration de Monsieur Yves BLIN à cette commission « communication ».

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

PANNEAU NUMERIQUE

Sujet à évoquer lors de la séance du 14 décembre 2021

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux : annulation de la cérémonie prévue le 7 janvier 2022
- Bulletin municipal : dernière lecture avant envoi à l'imprimeur prévu le 8/12, distribution prévue le 18/12
- Atelier municipal : chantier terminé, remerciements aux bénévoles, demande de subventions à faire

Fin de séance : 20h50